



Communiqué de presse

Rouen, le 13 Décembre 2021

L'IDEFHI et le FIPHFP signent une nouvelle convention de partenariat pour maintenir l'emploi et l'inclusion des personnes en situation de handicap

Ce lundi 13 décembre 2021, l'IDEFHI et le FIPHFP ont signé officiellement leur 3e convention en présence de Mylène FLAMENT, Directrice Générale de l'IDEFHI, Sophie BRODIEZ, Secrétaire Générale du FIPHFP, et Jacques DE PESQUIDOUX Directeur territorial du FIPHFP.

Une société inclusive est une société qui s'adapte pour défendre un faire ensemble dans la diversité et la richesse de tous les individus. Il est dans l'intérêt de tous de la construire, pour nous et les générations futures. C'est pour contribuer à cet élan qu'au quotidien, le FIPHFP poursuit son travail de sensibilisation, d'information et de pédagogie.

Les chiffres de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dans la fonction publique sont de bon augure. Sur le plan national, le taux d'emploi légal s'élève en 2019 à 5,79%, frôlant le taux légal de 6%. L'IDEFHI, engagé de longue date en faveur de l'inclusion et de l'accompagnement de ses agents en situation de handicap, progresse vers ce taux légal avec un taux de 5,91% en 2020.

Depuis 2012, le FIPHFP soutient l'IDEFHI pour la mise en œuvre de sa politique handicap. Cette dernière, structurée et pilotée par une équipe pluridisciplinaire de la Direction des Ressources Humaines s'articule autour de plusieurs axes principaux :

1. Poursuivre l'amélioration de l'accompagnement des usagers avec un renforcement de la prise en compte des droits des personnes accompagnées, la prévention des ruptures de parcours ou encore la promotion de l'insertion sociale, scolaire et professionnelle
2. Adapter les dispositifs et les infrastructures aux besoins des publics accompagnés et améliorer le cadre de vie avec une mise à disposition du numérique au service des usagers
3. Instaurer une gouvernance axée sur la transversalité et permettant de développer la culture de la performance et du dialogue
4. Poursuivre l'ouverture de l'établissement à et sur son environnement
5. Améliorer la qualité de vie au travail en soutenant les professionnels dans des moments de crise mais également au quotidien.

L'IDEFHI s'associe au FIPHFP en participant aux actions nationales telles que le Duoday, la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées et s'implique dans le réseau territorial du FIPHFP regroupant les référents Handicap de la Fonction Publique, les Handi-Pactes.

Pour la Banque des Territoires, gestionnaire du mandat du FIPHFP en région, cette convention constitue un engagement supplémentaire aux côtés d'un des plus grands établissements médico-sociaux de la région, pour l'élaboration et le développement de sa politique dédiée à l'emploi et au handicap, au bénéfice de territoires plus inclusifs.

A propos de l'IDFHI

L'IDFHI (Institut Départemental de l'Enfance, de la Famille et du Handicap pour l'Insertion) est un établissement public, social et médico-social implanté en Seine-Maritime. Il intervient dans les domaines de la protection de l'enfance et du handicap. Il accueille et accompagne des enfants, des adolescents, de jeunes adultes et des adultes en situation de handicap.

Son siège se situe à Canteleu, dans la métropole rouennaise. Il compte 16 services spécialisés, également présents à Neufchâtel-en-Bray et au Havre, ainsi qu'une centaine d'unités réparties sur tout le territoire seino-marin.

A propos du FIPHFP

« Dans cette période si singulière, nous devons tous nous réinventer afin qu'ensemble, nous consolidions les avancées déjà engagées et définissions les contours d'une société résolument inclusive. » Françoise Descamps-Crosnier, présidente du Comité national du FIPHFP.

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux...). Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité. Depuis sa création, le taux d'emploi est passé de 3,74 % en 2006 à 5,83 % en 2019.

Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marc Desjardins : "il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et du budget" (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

Contacts presse

FIPHFP : Léa VALLEIX - 06.30.69.50.16 - lea.valleix@tbwa-corporate.com  @FIPHFP www.fiphfp.fr

IDFHI : Théo DELOIGNON – theo.deloignon@idefhi.fr – 06 09 64 02 85